

Info.pl@ine



N° 529 – 10 septembre 2014 – 4 pages

quand récolter ?

STRATEGIE AGRONOMIQUE

COLZA (levée en cours à 2 feuilles)

✓ Ravageurs

➤ **Limaces** : selon le BSV, 11 % des parcelles sont touchées mais avec seulement 2 % de dégâts. Surveillez leur activité jusqu'au stade 3-4 feuilles. Compte tenu des conditions du printemps et de l'été, le risque est moyen à fort. Exemples de produits utilisables : SLUXX HP 7 kg/ha, METAREX INO 4-5 kg/ha...

Caractéristiques des produits cités :

Produits commerciaux	Composition	Dose homologuée	Dose maxi/ha/an	Nb application/an	Délai entre 2 applications	DAR	ZNT
METAREX INO	Méthaldéhyde 4 %	5 kg/ha	17,5 kg	4	5 j	3 j	5 m
SLUXX HP	Phosphate ferrique 29,7 g/l	7 kg/ha	28 kg	4	-	3 j	5 m

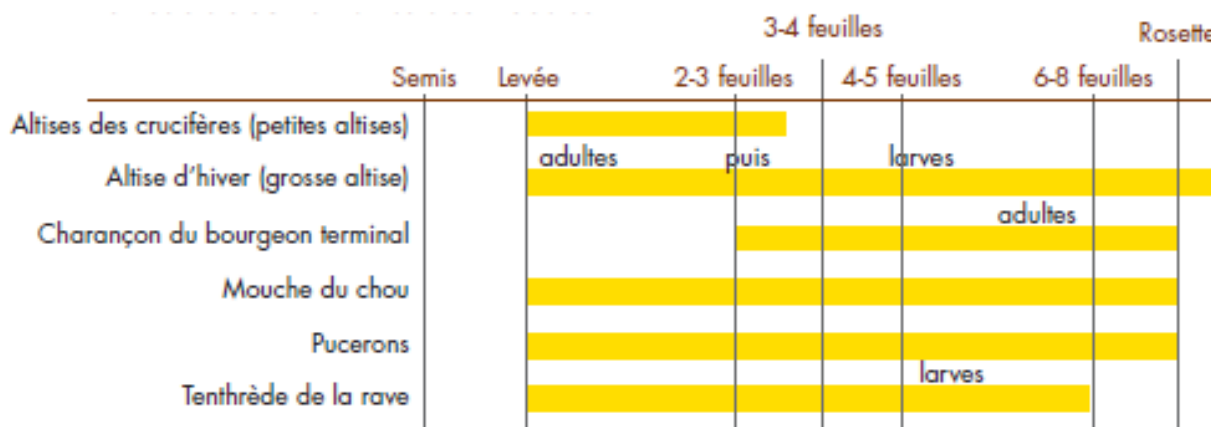
➤ Altises :

Les premiers dégâts sur plantes ont été observés cette semaine. Pour l'instant, les seuils d'intervention ne sont pas atteints sur notre département.

Stade de sensibilité : de la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles.

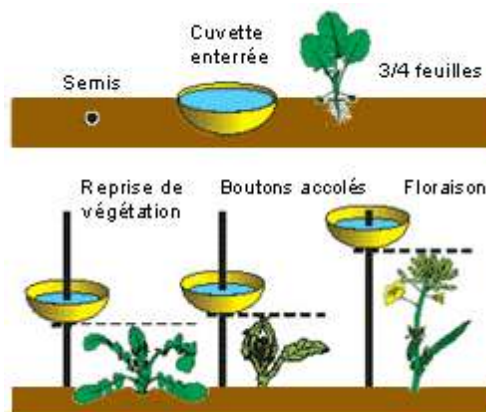
Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 avec morsures.

➤ **Pour les autres ravageurs** (mouche du chou, tenthrèdes, pucerons) : la surveillance doit s'exercer également dès la levée de la parcelle. Attention aux colzas proches d'une parcelle avec des repousses de colza qui est un réservoir à ravageurs. Ainsi, la surveillance doit être accrue, notamment au moment de la destruction des repousses. Le graphique ci-dessous donne la période de surveillance en début de culture (source : CETIOM).



Bien installer vos pièges selon la cible :

- Placez la cuvette remplie d'eau additionnée de mouillant (type produit à vaisselle) dans le colza à 10 m de la bordure dès le semis (si possible à proximité d'un ancien champ de colza)
- Pour capturer l'**altise d'hiver** (grosse altise), la cuvette est **enterrée**.
- Pour le **charançon du bourgeon terminal** à partir d'octobre et les insectes du printemps, la cuvette doit être **remontée** en cours de culture et son fond toujours positionné juste au-dessus de la végétation.






RECOLTE DES TOURNESOLS

Actuellement, les premières parcelles semées commencent à être récoltées dans le sud du département.

La principale difficulté reste l'appréciation du stade optimal de récolte à l'échelle de la parcelle, d'autant plus cette année que les hétérogénéités sont importantes.

Il faut récolter dès lors que la majorité de la parcelle a atteint le stade optimal (voir photo ci-après). Attendre les plantes les plus en retard conduirait à s'exposer à d'importantes pertes. Par ailleurs, sur le mois d'octobre, l'humidité des graines descend de façon moindre et les plages de récolte seront plus restreintes. Il s'agit donc de trouver le bon compromis.

Trop tôt	Stade optimal de récolte	Trop tard
 <p>Les feuilles médianes, supérieures et la tige sont encore vertes. Le dos du capitule est jaune. La teneur en eau des graines est supérieure à 15 %. Récoltez à ce stade augmente le taux d'impuretés et les frais de séchage.</p>	 <p>Le dos du capitule vire du jaune au brun. Les feuilles de la base et du milieu de la tige sont sèches. Quelques feuilles hautes sont encore un peu vertes. Les fleurons tombent d'eux-mêmes. La tige devient beige clair. La teneur en eau des graines est autour de 10 - 11 %.</p>	 <p>Les feuilles sont complètement desséchées, le capitule est brun noir et les tiges brunes. La teneur en eau des graines est inférieure à 9 %. Une récolte trop tardive expose à l'égrenage et aux pertes de capitules par le vent, les oiseaux et les maladies.</p>

Source : CETIOM

En complément, il est fortement recommandé de réaliser une mesure d'humidité sur un échantillon récolté mécaniquement. Si toutefois vous aviez effectué des prélèvements manuels, sachez que ceux-ci sous-estiment généralement l'humidité.

Sur tournesol versé, pour récupérer le maximum de capitules, retirez les plateaux de récolte. Toutefois, il est inutile de chercher à récupérer les capitules qui sont tombés au sol et qui sont généralement très fragilisés et colonisés par le sclérotinia.

Simulation de la maturité des tournesols dans le département (CA 77 et Météo-France) :

La maturité du tournesol peut être simulée selon la date de semis et le type de variétés. Les dates annoncées de maturité physiologique sont calculées à partir des données météo de l'année jusqu'au 7 septembre 2014 puis au-delà avec les normales Melun :

Dates de semis	15 avril	1 ^{er} mai	15 mai
Estimation date de récolte des variétés précoces	8 sept	17 sept	28 sept

STRATEGIE AGRONOMIQUE

SEMIS DE BLE

✓ Vérifier le PMG et la faculté germinative

➤ **PMG** : connaître précisément le poids de mille grains (PMG) de vos semences est loin d'être superflu. Une différence de 5 g de PMG sur une densité de 250 gr/m² correspond à 12,5 kg/ha, soit environ 10 % du coût de la semence.

Vérifier ce PMG, en particulier sur les semences de ferme, permet de bien caler la densité de semis et aussi un bon dosage du traitement de semences.

Prendre un échantillon prélevé après triage, le peser et compter tous les grains. Ramener le poids à 1000 grains.

$$\text{PMG} = \text{Poids de l'échantillon} \times 1000 / \text{nb grains de l'échantillon.}$$

Un compteur à grain est à votre disposition à la Chambre d'agriculture, au Mée-sur-Seine, pour vous permettre de contrôler le PMG de votre semence de ferme. **Nous contacter au 01 64 79 30 75.**

➤ Test de germination :

- ① Placer des échantillons de 200 grains par variété dans le bac à légumes du réfrigérateur pendant une semaine afin de lever la dormance.
- ② Disposer les grains sur du papier buvard humide dans une pièce à température ambiante (18° C ou plus) en lumière alternée (lumière naturelle). Le papier buvard doit toujours rester humide.
- ③ Compter le nombre de grains germés 7 jours après et calculer le pourcentage.
- ④ Si le résultat est inférieur à 85 %, augmenter la densité de semis en conséquence.

✓ Réaliser ses traitements de semences à la ferme

➤ Quand traiter ?

Au plus près de la date de semis. Les traitements de semences contenant un insecticide doivent être réalisés moins de 3 semaines avant le semis.

➤ Les précautions à prendre

⇒ **Lisez l'étiquette** : les phrases de risques vous informent d'un risque particulier lors de l'utilisation des différentes spécialités commerciales.

⇒ **Votre protection** : utilisez un masque équipé de cartouche A2 P3, des lunettes de protection, une combinaison spécifique, des gants en nitrile ou néoprène.

Rappel : les masques anti-poussière de bricolage ne vous assurent pas une protection efficace car l'étanchéité avec votre visage n'est pas correcte et ils ne vous protègent donc pas contre les risques chimiques.

Pour les gants et la combinaison, vérifiez la présence du pictogramme « éprouvette ». Cette information est présente sur le suremballage des gants et sur l'étiquette de la combinaison.

⇒ **Après le traitement** : lorsque vous nettoyez votre matériel, conservez votre équipement pour vous protéger des éclaboussures.

✓ Raisonner la dose en grains/m²

$$\text{DOSE de SEMIS (kg/ha)} = \text{PMG (en grammes)} \times \text{nombre de grains/m}^2 / 100$$

Densité de semis souhaitée en grains/m ²	Poids de semences en kg/ha pour un PMG de grammes								
	38	40	42	44	46	48	50	52	54
180	68	72	76	79	83	86	90	94	97
200	76	80	84	88	92	96	100	104	108
220	84	88	92	97	101	106	110	114	119
240	91	96	101	106	110	115	120	125	130
260	99	104	109	114	120	125	130	135	140
280	106	112	118	123	129	134	140	146	151
300	114	120	126	132	138	144	150	156	162
320	122	128	134	141	147	154	160	166	173
340	129	136	143	150	156	163	170	177	184
360	137	144	151	158	166	173	180	187	194
380	144	152	160	167	175	182	190	198	205
400	152	160	168	176	184	192	200	208	216

Cet Info.pl@ine est rédigé par les conseillers du pôle Agronomie-Environnement de la Chambre d'Agriculture. Il synthétise leurs préconisations grandes cultures pour le département de Seine-et-Marne. Il se base sur le BSV Ile-de-France n° 31 du 9 septembre 2014 (www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr) et leurs observations réalisées en début de semaine sur plusieurs parcelles de référence réparties sur tout le département. Attention, il s'agit d'un conseil collectif : nous vous invitons donc à confronter son contenu à votre propre situation et à nous contacter si besoin (01 64 79 30 75).

Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvées dans les Info.pl@ine n° 489 à n° 496. Pour plus d'éléments sur la réglementation et les bonnes pratiques agricoles liées à l'utilisation des produits phytosanitaires, voir l'Info.pl@ine n° 479.



L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement
 Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
 E-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
 avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.
 La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762,
 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. **Toute rediffusion et reproduction interdites**

